

Instance de proximité d'Aquitaine

14 mai 2025

Étaient présents

Pour la direction : Fabrice Goll (directeur régional), Samuel Bignon (DRH), Nathalie Dubois (IRH), Franck Weil (chef de centre par intérim), Florian Ringuedé (rédacteur en chef), Jérôme Bourdy (responsable IMG)

Pour les RP : Boris Chague (CGT), Hervé Morin (FO), Karim Jbali (SNJ). Excusés : Sabrina Corrieri (CGT), Nicolas Guérin (CGT).

Point 1 : Bilan ACCA psychologue du travail

Aline Chabot (en visio), psychologue du travail, présente le bilan annuel 2024 du cabinet ACCA. Elle est référente pour la Nouvelle-Aquitaine depuis janvier 2022. Elle rappelle son rôle dans la prévention primaire et secondaire des risques professionnels et travaille en lien étroit avec la direction de la santé et qualité de vie au travail (DSQVT) de FTV.

En Nouvelle-Aquitaine, 95 entretiens ont eu lieu dont 81 en présentiel. Ils concernent 50 personnes en tout. 9 entretiens se sont déroulés via la ligne dédiée salariés et 5 entretiens via la ligne d'écoute RH / élus / managers. A noter qu'en 2023 aucun entretien n'avait eu lieu via la ligne dédiée managers / élus.

La psychologue constate que les lignes dédiées sont quand même sous-utilisées. Que plus de femmes que d'hommes sollicitent ses services (60 % contre 40 %), ce qui selon elle tient à des raisons culturelles, les hommes ayant moins de facilité à se confier. Mais elle note que depuis le second semestre 2024 de plus en plus d'hommes se manifestent auprès d'elle. Elle note aussi que c'est en fin d'année que les sollicitations sont les plus nombreuses (idem en 2023 et 2022). Les relations de travail dégradées représentent le facteur de risque le plus présent dans ce bilan, et la population la plus touchée est les 45-55 ans, tranche d'âge qui constitue la majeure partie de l'effectif. Ce sont aussi plus de PTA (22) que de journalistes (17) qui ont sollicité la psychologue du travail. Mais 11 personnes n'ont pas donné leur catégorie professionnelle, ce qui peut fausser ces données, voire les inverser...

En Aquitaine, 16 salariés ont pris des rendez-vous (16 en Limousin et 18 en Poitou-Charentes). Les RP regrettent une nouvelle fois que ce bilan ne concerne pas uniquement leur périmètre, l'Aquitaine. Un seul chiffre y correspond... Impossible de savoir par exemple si le facteur des

relations au travail dégradées concerne vraiment notre antenne, sachant qu'une grave crise a secoué le collectif de Poitou-Charentes l'année dernière.

Les élus saluent néanmoins la présence régulière de la psychologue du travail sur nos sites, en particulier à Bordeaux, et celle-ci rappelle qu'elle va chaque année dans les sites excentrés. Elle sera d'ailleurs à Bayonne en juin puis à Pau en septembre et peut aussi se rendre dans les bureaux d'information de proximité (BIP) qui le demandent. Elle redit qu'elle est à présent bien identifiée par les salariés et que ceux-ci n'hésitent pas à avoir des échanges informels avec elle. Elle rappelle que sa mission consiste concrètement en l'écoute active et l'orientation des salariés si besoin.

Point 2 : Rapports des médecins du travail 2024

En présence du docteur Marie-Christine Marsol (médecin du travail pour le site de Bordeaux). Comme chaque année, les rapports des médecins du travail des différents sites aquitains sont transmis à la direction et aux élus. Cette année, le rapport du médecin de Dax manque à l'appel. Dans les 6 autres rapports, des tableaux de chiffres et de sigles concernant le suivi médical des salariés, assez indigestes et quasi-impossibles à analyser pour les élus...

Malgré cela, le docteur Marsol, nouveau médecin du travail à Bordeaux, tente un éclairage de son rapport, non sans reconnaître qu'il est très difficile à comprendre et qu'un changement de logiciel en septembre 2024 a encore compliqué la confrontation des données. Elle promet que le document sera un "vrai rapport l'an prochain".

Surtout, le docteur Marsol informe de prochaines modifications légales, comme en octobre la suppression du risque électrique du suivi médical renforcé (SIR), idem pour les CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité), ce qui désole les élus car de nombreux salariés sont concernés.

Le médecin du travail en profite aussi pour rappeler au DRH de lui faire parvenir les déclarations d'accident de travail (AT) car la médecine du travail dépend du ministère du travail et non de la santé, telle la CPAM. Pour l'instant, elle n'en a reçu aucun... L'IRH précise qu'il y a eu 29 AT, dont 18 accidents de trajets (AJ) en Aquitaine en 2024. Le médecin du travail trouve ce chiffre élevé.

Elle rappelle aussi que l'employeur a un devoir d'informer les salariés et demande à la RH de préciser dans son courrier aux salariés en absence longue durée (+ de 30 jours) qu'ils peuvent solliciter une visite de pré-reprise ou un rendez-vous de liaison auprès de son service (AHI33 : 05 57 87 75 75 / contact@ahi33.org).

Elle réexplique son rôle légal : juste s'occuper de la santé des salariés dans le plus strict secret médical. Elle n'a pas à justifier ses actions auprès de l'employeur et garde une indépendance totale envers lui.

Pour le moment, le docteur dit avoir constaté quelques situations un peu complexes mais ne voit pas spécialement d'actions à mener a priori.

Enfin, le docteur Marsol précise qu'elle a demandé à ce que l'infirmière n'intervienne pas dans les visites médicales pendant la durée de sa prise de fonctions. Elle souhaite voir elle-même les salariés.

Concernant les visites périodiques, les élus demandent à systématiser les tests audios en plus des tests visios, en particulier pour les JRI, monteurs et OPS. Mais il faut que les salariés se déplacent au centre de santé car il n'y a pas de matériel adéquat disponible lorsque la visite se fait sur site, précise le médecin du travail.

Point 3 : Bilan SSCT 2024

Nathalie Dubois présente le rapport annuel sur la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail à France 3 Aquitaine.

L'effectif permanent est de 193 ETP (contre 190 en 2023). Pourtant le nombre d'arrivées (2) est inférieur à celui des départs (6) constatent les RP. Samuel Bignon explique que ces données ne tiennent pas compte des mobilités possibles de salariés.

L'effectif des non permanents est en baisse (24,28 ETP contre 25,88 en 2023), ce qui semble confirmer la tendance au moindre recours aux CDD, regrette l'élue CGT.

Concernant les accidents de travail et de trajet, la tendance est à la hausse (29 contre 23 en 2023), faisant ainsi monter le taux de fréquence et le taux de gravité, ce qui a notamment pour conséquence une forte augmentation des coûts indirects pour l'employeur. Florian Ringuedé dit avoir bien remarqué une hausse des accidents en 2 roues, en particulier à vélo et affirme inciter les salariés de la rédaction utilisant ce moyen de locomotion de bien se protéger (casque, gants). Jérôme Bourdy rappelle les actions menées en faveur de la prévention des risques de chute à vélo (fiche d'entretien des vélos, mise à disposition d'une station de gonflage et de prises de recharge de batterie, intervention d'une société d'entretien des vélos...). Mais, interrogée par le docteur Marsol sur la participation de l'entreprise aux journées de sensibilisation organisées par la médecine du travail l'an dernier, la direction répond ne pas avoir été informée de l'événement. Les élus proposent au médecin du travail de bien communiquer sur la prochaine session de sensibilisation.

Concernant les faits saillants, c'est-à-dire les modifications qui ont un impact significatif sur l'organisation du travail et la santé de salariés (déploiement d'Open média, des Alpha 7, mise en place des éditions Ici etc.), le RP CGT demande à ajouter le déploiement de l'outil Avid-2022 (montage) dans les locales, la suppression des week-ends et jours fériés dans la planification des éclairagistes, la suppression des week-ends dans la planification des RSCA et le projet de déménagement de Bordeaux. Bon nombre de ces faits ont trait au plan d'économies mis en œuvre l'an dernier par la direction, estiment les élus.

Point 4 : Organisation et conditions de travail

1 - BIP d'Arcachon : suite de l'aménagement des locaux et accompagnement à la prise de fonction des salariés nommés sur les postes de JRI et rédacteur.

Fabrice Goll annonce que la prise de fonction du binôme sera le 2 juin. Il souhaiterait une prise d'antenne spéciale avec un direct de l'équipe d'Arcachon pour annoncer aux spectateurs l'effectivité de la présence de France 3 Aquitaine dans le secteur du bassin. L'équipe sera opérationnelle tout l'été, sauf pendant 10 jours où elle sera en congés. Ce sera alors le dispositif habituel avec les équipes de Bordeaux s'il faut partir en reportage sur le bassin, à la différence que les salariés bordelais bénéficieront des nouveaux locaux si besoin, dit le DR.

Franck Weil explique que le JRI aura à sa disposition un boîtier Alpha 7, un kit UTS et un drone. Il en profite pour annoncer la location prochaine d'une caméra Sony Z200 pour être testée durant 10 jours à Bordeaux. Le chef de centre annonce aussi que le rédacteur d'Arcachon a demandé à pouvoir parfois, pour certains sujets, monter en mode miroir. Ce qui va demander quelques aménagements techniques et organisationnels, font remarquer les élus. L'élus CGT demande l'organisation d'une réunion au service montage pour pouvoir évoquer ce sujet, entre autres. Jérôme Bourdy fait l'inventaire des aménagements réalisés et en cours dans les nouveaux locaux : la douche, la climatisation et la kitchenette sont en place, la fibre et le contrôle d'accès sécurisé sont installés ce jour, le matériel technique sera installé le 21 mai, reste à finaliser la réception de matériel type canapé, mange-debout... Enfin, une centrale incendie (capteur) va être installée pour le drone (risque d'incendie de la batterie).

Le responsable IMG précise qu'une visio a été organisée avec les 2 journalistes pour l'installation de leurs bureaux.

La direction va se rendre sur place la semaine prochaine pour une visite en compagnie des deux nouveaux salariés. Les élus ne sont pas invités... Mais les salariés d'Arcachon viendront rencontrer leurs collègues bordelais courant juin.

2 - Sortie par le portail de la rue Calvé au BRI : autorisation de passage pour les deux roues et périodes d'interdiction de l'emprunter.

En mars 2024, le portail rue Calvé à Bordeaux était rouvert aux véhicules (uniquement pour sortir de la station) avec une interdiction pour les 2 roues et des restrictions de fonctionnement : fermeture du portail les week-ends, jours fériés et vacances scolaires.

Depuis quelques mois, à la demande de certains salariés, il est autorisé aux 2 roues, en particulier les cyclistes dont le domicile est situé à l'opposé du sens unique imposé dans la rue Ernest Renan. Certains d'entre eux prennent la piste cyclable de la rue Ernest Renan à contresens (ndlr : cela est autorisé dans les zones de vitesse limitée à 30 km/h) pour s'éviter un large détour par les boulevards. Mais cela peut être périlleux, notamment si l'on croise un cycliste et une voiture au même moment. Ils souhaitent pouvoir utiliser la sortie rue Calvé toute l'année.

La direction refuse d'accéder à cette demande, arguant du fait que la circulation est fluide les week-ends et jours fériés rue Ernest Renan et qu'il y a un risque augmenté d'intrusion sur le site avec l'ouverture du portail rue Calvé. Interrogé sur le rôle de surveillance de l'agent de sécurité à l'ouverture du portail, le responsable IMG dit qu'il n'a pas de signal d'alerte qui se déclenche à ce moment-là pour lui permettre de vérifier ses écrans de vidéosurveillance. L'élus CGT propose de brancher un système d'alerte sonore permettant cette action et résoudre ce problème. Refus de la direction, selon qui "cela aurait un coût" (!!!), et qui sera mise devant la responsabilité avec cette décision si par malheur un salarié a un accident !

3 - Point sur les problèmes de sanitaires et de climatisation à la locale de Périgueux.

Le responsable IMG explique qu'une entreprise est venue à trois reprises intervenir sur les sanitaires de la locale sans pouvoir résoudre le problème. Il a donc été décidé de changer les sanitaires. Ce sera fait le 15 mai, soit le lendemain de cette IP, annonce Jérôme Bourdy.

Quant à la centrale d'air, elle a été remise en service en avril, mais une cassette de climatisation est toujours défectueuse dans une salle de montage. Celle-ci fonctionne néanmoins si on l'utilise en mode manuel. Le responsable IMG assure qu'elle sera réparée d'ici une dizaine de jours.

4 - Organisation au service IMG avec l'arrêt de travail du gestionnaire de parc, suite à un accident de travail.

Jérôme Bourdy dit qu'en l'absence du gestionnaire de parc, le magasinier a pris le relai avec les collègues des moyens généraux en support. Cette révision de l'organisation n'entraîne qu'un report de charge de travail "à la marge", selon lui.

Interrogé par le DRH, le rédacteur en chef dit qu'il n'a pas de retour de ses équipes sur d'éventuels problèmes de mise à disposition du matériel.

Les élus se demandent si l'accident de travail du gestionnaire de parc peut avoir un lien avec la réorganisation du service depuis 2 ans. Ils rappellent qu'un risque avait été inscrit dans le DUER (document unique d'évaluation des risques professionnels) au moment de la réorganisation du service.

5 - Page spéciale demi-finale Champions Cup UBB / Stade Toulousain aux JT du 4 mai : les moyens au montage étaient-ils bien dimensionnés ?

Pour Florian Ringuedé il n'y a pas eu de problème au montage même si l'activité était intense ce jour-là et "qu'on s'est demandé comment ça allait se passer". Le rédacteur en chef était lui-même en renfort en salle de montage pour fabriquer le résumé du match. Le montage du tournage d'une autre équipe d'actu bordelaise a été reporté au lendemain.

Il y avait 3 équipes pour couvrir l'événement, dont une équipe composée d'une journaliste, un OPV et un OPS. Interrogée sur l'absence d'éclairagiste dans cette dernière, la direction répond qu'il n'y en avait pas besoin. Les RP n'en sont pas convaincu, dans un environnement (ombre et lumière d'un stade) où la luminosité n'est pas évidente à gérer.

D'autre part, ils demandent si le dispositif sera le même au montage concernant la finale de Champions Cup, le 24 mai. La direction répond qu'elle a prévu de planifier un monteur supplémentaire ce jour-là.

6 - Rappel des règles conventionnelles sur la déclaration et l'indemnisation du temps de voyage. Par exemple, comment un salarié allant suivre une formation à Paris déclare-t-il les heures de voyage et comment sont-elles indemnisées ?

Le DRH explique que la réponse à cette question peut-être très (trop) longue car cela dépend notamment du statut du salarié (aux heures ou au forfait jour) et du type de déplacement (ne pas

confondre temps de trajet, temps de voyage et temps de transport) et préfère renvoyer vers la fiche explicative qui se trouve dans Monespace ([\(à lire ici\)](#)).

Les salariés ayant des questions à ce sujet peuvent aussi se tourner vers la RH et l'organisation d'activités.

7 - Pourquoi France TV demande aux salariés chaque lundi, qu'ils soient aux heures ou au forfait, de remplir la partie gestion du temps de Monkiosque ? A quoi cela sert ? Pourquoi cela est-il important ? Quelle est la différence avec le Relevé individuel d'activité papier qui est distribué chaque semaine ? Certains salariés ayant rempli ce relevé disent que leur activité déclarée n'est pas retranscrite dans Monkiosque.

Selon le rédacteur en chef, il n'y a pas d'obligation à remplir les RIA, mais quand ils le sont, il les vise tous. Le RIA et l'espace dédié dans Monkiosque sont la même chose. Pour lui, ce sont plutôt les salariés aux heures qui ont intérêt à le renseigner. Quand les RIA de salariés au forfait jour "débordent" (11h de dépassement sur 4 semaines glissantes), "mais ça n'arrive jamais" affirme Florian Ringuedé, un entretien avec le chef de service est réalisé et des heures de récup peuvent être rétrocédées.

La direction invite les salariés à se rapprocher de leur organisation d'activité s'ils constatent des différences entre leur déclaration et le réalisé dans Monkiosque.

Point 5 : Emploi

Un poste de chargé·e de gestion administrative est pourvu au 1^{er} juin. Bienvenue à Elodie Raza !

Un second poste de chargé·e de gestion administrative avait été publié mais après réflexion il a été retiré car la direction réfléchit justement à la possibilité d'une autre organisation du service. Le RP CGT rappelle que le service organisation d'activité est primordial dans l'organisation du travail, justement, et espère une décision finale dans l'intérêt du service et du bien-être des salariés.

Un poste de RSCA (responsable de suivi et de conduite d'antenne) est en cours de finalisation. Tous les entretiens ont eu lieu. Reste à choisir le candidat.

Bordeaux, le 21 mai 2025